

Peltre

INFOS



PELTRE INFOS - N° 36 - Janvier 2018

PELTRE

contacts

Tél. 03 87 74 22 27

Fax 03 87 75 68 71

E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr

Site internet : <http://www.mairie-peltre.fr>

**Villes et Villages
Fleuris**



EDIT

L'arrivée de la nouvelle année est l'occasion pour moi de vous présenter à toutes et tous, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux, vous souhaitant une bonne santé et une pleine réussite dans vos projets. La période des fêtes de fin d'année est également l'occasion de jeter un regard sur l'année écoulée et de se projeter vers l'avenir. Avec 2017 s'achève l'année de mi-mandat. Des projets sont sortis de terre, d'autres sont en cours de réalisation ou encore à venir. Les difficultés financières de nos communes ne vont pas en s'améliorant et les cofinancements sont de plus en plus difficiles à trouver pour nos réalisations futures.

2017 a été celle de la rénovation et de l'extension de la mairie et de la montée en puissance de la phase de la procédure de transformation de notre POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme). L'année 2018 s'ouvre devant nous. Des projets nombreux sont en cours. Mais il faut voir encore au-delà. C'est tout le sens des orientations d'urbanisme impulsées dans le PLU. Une véritable ambition politique, c'est prévoir. Voilà pourquoi, l'équipe municipale a posé les bases du développement de Peltre, à minima pour les 10 ans à venir. Un objectif simple : permettre à notre village d'anticiper ses évolutions, de fixer un cap pour le maintien de ses équipements publics et de mettre en œuvre les projets nécessaires à son développement.

Sensible au bien vivre ensemble, l'équipe municipale a également décidé de pérenniser le concert de fin d'année et les manifestations conviviales et culturelles qui nous rassemblent et qui participent à l'attractivité de notre commune comme le défilé de la Saint Nicolas, le vide-greniers de la fête villageoise, le repas des aînés etc...

Et la dynamique se poursuit : 2018 sera notamment marquée par la réalisation de nouveaux projets qui vont améliorer le cadre de vie et les services rendus aux Peltrois et Peltroises et renforcer la sécurité.

2018 marquera également l'entrée de Metz Métropole dans le cercle des 22 grandes métropoles françaises et le lancement d'une recomposition des compétences dévolues à notre intercommunalité et de celles conservées par la Commune. Travailler ensemble pour être plus efficace pour nos concitoyens dans une dynamique renouvelée et sans remettre en cause la proximité et la réactivité (donc sans perte d'efficacité) tel est l'objectif qui devra nous guider tout au long des mois à venir.

Bonne année 2018.

Walter Kurtzmann
Maire de Peltre



Saint Nicolas



Le bulletin municipal de décembre 2016 nous disait « à l'année prochaine » ... Et bien voilà, nous y sommes ! En 2017 également, les Peltrois ont reçu Saint Nicolas, toujours accompagné du Père Fouettard et de l'Ane Indi. Ils sont arrivés du quai de la Gare pour un rendez-vous sur le perron de la nouvelle Mairie et Monsieur le Maire a remis à Saint-Nicolas les clés de notre village.

Ce ne sont pas moins de 150 enfants et autant de parents qui l'ont accueilli pour suivre son superbe char décoré par les Pel'tiots. C'est au pas que le cortège a parcouru la rue Daubrée, la rue de

Tinseau et la rue de Gargan. Une fois encore, les enfants ont entonné quelques chants lors de la petite halte à la Closerie du Potier. Et comme d'habitude, le CSE et l'Association Familiale avaient gentiment préparé des jeux et un goûter, qui ont ravi petits et grands. Saint Nicolas n'a pas dérogé à la traditionnelle séance photos ... avec ou sans Père Fouettard !

Les années passent et se ressemblent, mais en tout cas, nous sommes toujours aussi ravis de passer ce bon moment qui prépare l'arrivée des fêtes de fin d'année. Bon, et bien : à l'année prochaine !



Le Père Noël fait étape à Peltre



Chacun sait que l'agenda du Père Noël est particulièrement chargé en décembre. Cependant, il a consacré une matinée de son temps aux enfants des écoles de Peltre.

Avec ses deux lutins, il a tout d'abord été reçu chez les maternelles. La joie de tous les petits était grande. Avec l'aide de leurs maîtresses, ils avaient préparé des chants de Noël qu'ils ont entonnés et mimés avec cœur, et ont couvert leur auguste visiteur de bisous. Bien sûr, le père Noël n'était pas venu les mains vides et il a remis à chacun une jolie peluche et des bonbons. Il avait aussi pensé aux maîtresses et leur a offert un colis enrubanné rempli de bonnes choses. Les mains remplies d'une foule de dessins réalisés pour lui par les petits, il s'est ensuite acheminé vers le préau de l'école primaire, où l'attendaient impatiemment les plus grands.

Là aussi, les enfants de toutes les classes ont chanté pour lui, parfois accompagnés au piano par une maîtresse. Les plus grands ont même interprété en allemand « Oh Tannenbaum » !

Le Père Noël était ravi d'un accueil aussi chaleureux et a remis à chacun un joli pochon rempli de friandises. De même, il a pensé aux enseignants et leur a aussi laissé un beau colis gourmand à partager. Le Père Noël a quitté l'école, raccompagné jusqu'à la grille par les enfants, en promettant de revenir l'an prochain (s'ils étaient sages...).



Les vœux du personnel communal



Le 21 décembre une soirée conviviale a été organisée en mairie, réunissant le personnel communal et des membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire a retracé quelques uns des éléments importants de notre vie municipale comme la rénovation de la mairie, la reprise du CSE par la PEEP 57.

Il a félicité certaines salariées méritantes, a insisté sur la motiva-

tion et la conscience des agents qui ont été très mobilisés avec le déménagement de la mairie. Désormais ils disposent d'un bel outil de travail (cadre, ergonomie de la bureautique) et il a abordé les projets de 2018. Les échanges entre élus et personnel se sont poursuivis autour du verre de l'amitié et d'un délicieux cous-cous royal.

2018 : La cérémonie des vœux à la salle des fêtes



Jean-Michel Guerné, premier adjoint et délégué aux finances a tout d'abord présenté les vœux du Conseil Municipal à Monsieur le Maire après avoir évoqué les multiples chantiers auxquels l'équipe en place, sous son impulsion, s'est attelée : Mairie rénovée, parking de la gare, Plan local d'urbanisme, résidence seniors. Transformer Peltre pour le bien de tous malgré un contexte budgétaire de «vaches maigres» et d'incertitudes notamment en ce qui concerne les recettes de la taxe d'habitation.



Walter Kurtzmann tout en citant Jean d'Ormesson s'est voulu résolument optimiste appelant au rassemblement, «pour être plus fort, pour privilégier ce qui unit sur ce qui divise au delà des divergences ». Une partie de la gestion de notre commune est désormais aux mains de Metz Métropole, laquelle vient de rejoindre le club des 22 Métropoles françaises. Une nouvelle partition pour le «Chef d'orchestre » tel qu'il se définit lui même. Au delà du bilan et des projets municipaux monsieur le Maire a formulé des vœux plus personnels aux personnes présentes et aux Peltrois : vœux d'espoir à ceux qui connaissent des moments difficiles, de santé, de sérénité et de solidarité. Il a réaffirmé son engagement à tout mettre en oeuvre pour que Peltre garde son image de village « simple et convivial ». Convivialité illustrée d'emblée par la remise des prix aux lauréats des maisons fleuries et lors des échanges qui se sont poursuivis autour d'un délicieux buffet offert par la municipalité aux invités et aux représentants des forces vives du village.



M. et Mme Gian MERELLI



M. et Mme Jean-Jacques BECK



Maisons fleuries

Cette année, la Commission chargée du concours des maisons fleuries a particulièrement remarqué les maisons suivantes pour la grande qualité de leurs décorations florales. Les membres de la Commission ont parcouru le village le samedi 19 août 2017 sous un très beau soleil.

- M. et Mme Jacques KONTZ - 36, rue de Chesny
- M. Daniel DE CECCO - 56, rue du Petit Canton
- M. et Mme J-Jacques BECK - 42, rue du Petit Canton
- M. et Mme Gian MERELLI - 13, rue des Vergers
- M. et Mme Bernard BECKER - 52, rue de Mouleux

Merci et bravo à toutes les mains vertes, qui dans chaque quartier, contribuent au fleurissement de leur maison et à l'embellissement du cadre de vie de notre village.

M. et Mme Jacques KONTZ



M. et Mme Bernard BECKER



M. Daniel de CECCO



Pas de concert de Noël en 2017 ?

Et bien si. Le concert du Nouvel An, organisé par la municipalité a eu lieu le samedi 13 janvier 2018.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le Chœur d'Hommes BARYTEN-BAS. Le groupe vient de Bouzonville. Il y avait 9 chanteurs dont le chef de chœur Alain DALSTEIN. Ils ont interprété un répertoire de gospels, de chants traditionnels et de variétés. Nous avons entonné avec eux un chant zoulou qui a mis une ambiance festive dans l'église de PELTRE.

Le rendez-vous s'est prolongé sur le parking de la Mairie autour de bra-seros, ou sous la tente dressée. Nous avons dégusté vin chaud, chocolat et douceurs offerts par la Municipalité et la biscuiterie de Saint-Julien.

Le concert était aussi l'occasion de soutenir le Téléthon.

438 € ont été donnés. Merci à tous !



Au CSE Les Pel'tiots souvenirs de juillet à décembre...



Accueil de loisirs
du 10 au 28 juillet



Séjour ados à Langatte



67 enfants ont participé à cette session
autour des thèmes du Far west, des arts et du sport...

18 jeunes ont pu y participer
durant 7 jours et 6 nuits

Les activités ont repris
avec l'accueil périscolaire et les ados



Accueil de loisirs
de la Toussaint



184 enfants inscrits
aux activités de la structure

45 enfants ont participé à cette session
autour du thème la foire d'halloween



La soirée jeux ados

Le Noël pour le
club du 3ème âge

La fête de Noël



18 jeunes présents
de 18h à 22h

30 membres présents
le jeudi 21 décembre

105 enfants présents
avec leurs familles

Pour toute informations, inscription,
www.lespeltiots.fr

Les Conseils



Conseil du 26 novembre 2017

A propos du périscolaire : Après les exposés détaillés de Monsieur KURTZMANN, Maire et de Madame KNECHT, Adjointe aux affaires sociales et scolaires il a été décidé à l'issue d'un vote unanime de confier à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Moselle la gestion du C.S.E. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la P.E.P. 57. Les dépenses seront imputées au budget communal au chapitre 65 (subvention de fonctionnement aux associations) et au chapitre 74 (dotations et participations autres pour les recettes.)

Crédits alloués aux écoles et à la B.C.D.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'allouer les subventions suivantes :

- 2317 € à l'école maternelle
- 3400 € à l'école élémentaire
- 300 € à la bibliothèque Centre de Documentation de la commune

Tarifs de location et de nettoyage du couaroil.

Le tarif de location et de nettoyage de ce bâtiment communal est de 50 € par jour et par salle. La location aux particuliers est prioritaire par rapport aux associations. Le montant de la caution est porté à 1000 €

Concession funéraire au cimetière et alvéole du columbarium : tarifs 2018.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les tarifs soit :

- 60 €/m² pour une concession au cimetière de 30 ans

- 1500 € le prix d'une alvéole (pour 3 urnes) dans le deuxième columbarium pour 30 ans.

Occupation du domaine public - droit de place (Terrasses ouvertes ou fermées, commerces ambulants, dépôt d'une benne etc).

Les tarifs en vigueur sont maintenus pour 2018. voir ceux-ci en mairie, si besoin est.

Délivrance de photocopies aux associations locales et aux usagers.

Tout document à imprimer émanant d'une association locale doit être photocopié sur du papier couleur, le papier blanc étant réservé pour la communication de la mairie. Charge aux associations de fournir leur propre papier couleur. Seules les copies « couleur » seront payantes pour les associations, les copies « noir et blanc » sont, elles, gratuites. Les tarifs (formats A4 et A3) sont consultables en mairie. Il en est de même pour les usagers (reproduction de documents administratifs).

La mairie éditera trimestriellement voire semestriellement le titre de recettes correspondant aux copies délivrées à chaque association et ponctuellement pour les copies délivrées aux usagers.

Attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur Christian THOMAS receveur municipal.

Cette indemnité a été accordée au taux de 80% conformément aux bases définies par les arrêtés interministériels précités pour l'année 2018.

Motion pour la gratuité des transports scolaires pour tous et partout dans la région GRAND-EST.

Pour la rentrée 2018 le Conseil Régional du Grand-Est décidera de l'unique régime tarifaire auquel seront soumis toutes les familles qui habitent ses 10 départements .

- Soit elles bénéficieront toutes de la gratuité des transports scolaires pour leurs enfants (comme c'est le cas en Meurthe et Moselle)

- Soit elles devront toutes acquitter le transport scolaire de leurs enfants.

Considérant que des régions comme Centre Val de Loire et Occitanie viennent de faire le choix de la gratuité, que la gratuité des transports scolaires participe à l'ambition républicaine de justice, d'égalité, de progrès pour tous et qu'elle constitue une vraie mesure d'équité territoriale, les élus de la commune de Peltre demandent au Conseil Régional Grand-Est d'adopter la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble des départements qui la composent.

Conseil du 14 décembre 2017

Ressources humaines : A propos des heures supplémentaires.

Monsieur le Maire a tout d'abord rappelé aux Conseillers présents les conditions de la durée légale du temps de travail des fonctionnaires territoriaux : 35 heures par semaine, 25 jours de congés annuels, durée hebdomadaire du travail etc...La compensation des heures supplémentaires peut être réalisée en tout ou partie sous la forme d'un repos compensateur ou d'indemnités. Toutefois Monsieur le Maire souhaite, à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'oblige, pouvoir compenser le travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande ou avec son accord, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vu les décrets concernés (années 1991, 2001 et 2002) informe que :

- Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires les agents fonctionnaires titulaires et non titulaires à condition que ces heures supplémentaires aient été effectuées , à la demande expresse de Madame la Directrice générale des Services ou de Monsieur le Maire en raison de la nécessité du service ou au regard d'une activité plus intense à un moment donné.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois pour chaque agent à temps complet. Pour les agents à temps non complet il ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail par 25 heures (exemple pour un agent à 80% : $25h \times 80\% = 20 h$ maximum). le nombre d'heures complémentaires effectué par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine.

- Les bases horaires sont bien sûr fixées en fonction des décrets existants :

décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et décret du 29 juillet 2014 (article 15).

Monsieur le Maire est autorisé à mandater des heures **complémentaires** aux fonctionnaires et agents non titulaires à temps non complet. Le total des heures effectuées ne devra pas dépasser la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet.

En revanche, lorsque les heures supplémentaires effectuées par un agent à temps non complet dépassent les bornes horaires définies par le cycle de

travail ou lorsqu'elles sont effectuées par un agent à temps non complet, leur montant sera calculé conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Décision modificative au budget.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Michel Guerné, premier adjoint, délégué aux finances, sont alloués dans le cadre du budget de fonctionnement : 10 000 € au chapitre 014 (dépenses) et pour les recettes 5000 € au chapitre 013 et 5000 € au chapitre 15 .

Un nouveau partenaire pour la commune et les Pel'tiots : Les PEP 57

A compter du 7 janvier le fonctionnement de notre du C.S.E. est pris en charge par l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Moselle (PEP 57)

Depuis de nombreuses années les PEP 57 organisent la vie éducative autour de l'école ; accueil périscolaire, mercredis éducatifs, restauration, accueil de loisirs pendant les vacances, action pour les ados. L'accueil périscolaire s'inscrit dans les Contrats Enfance Jeunesse qui lient les communes et la CAF. C'est ainsi que les PEP 57 effectuent un suivi continu des activités inscrites dans ces contrats et des subventions accordées. Pour Peltre les responsables de l'association se sont également engagés à nous aider dans l'organisation des Rencontres de la parentalité.

Des axes prioritaires communs à toutes les structures PEP57 sont entre autres les aspects pédagogiques du temps de repas, la spécificité de l'accueil pour les moins de 6 ans, l'intégration des enfants à besoin particulier, la sensibilisation au développement durable Aujourd'hui ce sont plus de 5000 enfants qui sont inscrits sur les sites gérés par les PEP Moselle ; Nées dans le cadre de l'après deuxième guerre mondiale les PEP Moselle ont plus de 70 ans d'existence. Dans le

cadre de la Fédération de l'école laïque et grâce à des enseignants dévoués vont être mis en place des séjours de « cure d'air » des colonies de vacances, des soutiens aux familles. Seront créés pour les enfants en difficulté le Centre médico social de Metz, un Institut d'éducation sensorielle, un service de soins pour maladies génétiques etc. Sur le terrain les services de l'association sont relayés par sept sections locales. Solidarité et Laïcité sont les valeurs des PEP 57.



RECTIFICATIF :

Dans Peltre infos n°35, notre article consacré au stationnement abusif sur les trottoirs évoque qu'il peut être sanctionné par une contravention de 2e classe de 35 €. Un de nos lecteurs, Monsieur de Gonneville nous a précisé, à juste titre, que l'amende est de 135€. D'ailleurs à Metz Queuleu des contrevenants ont pu s'en apercevoir récemment...C'est le coût de l'absence de civisme.



Metz Métropole et nous

10

INFOS MUNICIPALES

Lorsqu'on demande à nos concitoyens ce qui a changé dans leur quotidien depuis l'intégration de la Commune de Peltre dans la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, peu sont capables de répondre précisément à cette question. Il nous a donc semblé intéressant de vous éclairer sur ce sujet.

Au 1er décembre 2016, Metz Métropole comptait 830 agents permanents pour gérer un budget de 202 millions d'euros. La Communauté d'Agglomération intervient de manière ciblée dans les communes en fonction des différentes compétences qui lui ont été transférées par ses 44 communes membres.

Pour la Commune de Peltre, les interventions se sont portées sur les domaines suivants :

1. Droit des sols : Metz Métropole assure l'instruction des autorisations et déclarations liées au droit des sols :

- 9 permis de construire
- 26 déclarations préalables
- 25 certificats d'urbanisme.

2. Logement :

Metz Métropole a soutenu :

- La réhabilitation de 2 logements privés pour un montant de 3 000 € dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) Habitat Dégradé et Économies d'Énergie ;
- Elle a apporté une garantie d'emprunt pour une opération de construction de logements de 356 600 € à Emmaüs.

3. Assainissement : Metz Métropole est en charge à travers sa régie Haganis de l'entretien et de la construction des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale. En 2016, 199 132 € ont été investis pour l'amélioration du réseau d'eaux pluviales de la rue de la Source.

4. Collecte des déchets et traitement des déchets.

5. Transport collectif : La ligne N91 desservant les 4 communes de l'ex-Val Saint Pierre permet des correspondances avec la ligne B du Mettis à l'hôpital Mercy et avec le TER à l'arrêt « Peltre Gare » à raison de 11 courses par jour du lundi au samedi (dont 7 à la demande du lundi au vendredi). La carte SimpliCitéS vous permet d'utiliser tous les trains TER entre les gares de Peltre et Metz-Ville et de reprendre

un bus du réseau LE MET' avec le même titre de transport et pour un temps de parcours inférieur à 7 minutes.

6. Fourrière animale : Metz Métropole gère la capture des chiens et chats errants ou abandonnés sur la voie publique. La fourrière animale est intervenue 5 fois dans la Commune en 2016.

7. Complexe sportif du Val Saint-Pierre à Jury : Metz Métropole a pris en charge la gestion de ce complexe sportif et a engagé 100 000 € pour des travaux d'entretien en 2016.

Opportunité historique offerte par la loi du 28 février 2017, notre intercommunalité a rejoint depuis le 1er janvier 2018, les 22 grandes métropoles françaises. Elle renforcera de fait son positionnement au sein de l'Union Européenne en faisant partie des pôles d'attractivité et de développement qui comptent en Europe. Nous aurons l'occasion de faire le point sur ce changement dans un prochain article.



Aviculture

Notre concitoyen Gaston HARTER vient d'être réélu à une forte majorité, et pour la cinquième fois, à la présidence nationale de la Société Centrale d'Aviculture de France (ScaF). Cette société regroupe toutes les sociétés avicoles du pays. Gaston HARTER, commandeur dans l'ordre du Mérite Agricole, est depuis toujours un fidèle défenseur des animaux de basse-cour, et plus particulièrement des pigeons.

Toutes nos félicitations.



Au secours !



Oui, au secours, j'étouffe... En effet, malgré mes demandes, certaines personnes continuent à m'approvisionner en nombreux ouvrages spécialisés de médecine, psychiatrie, neurologie, et autres spécialités médicales. Ils encombrant mes rayonnages et aucun lecteur ne les emprunte jamais.

Ils finissent donc par être jetés.

Puis-je demander une fois de plus à leurs propriétaires de les jeter eux-mêmes et de ne plus me les apporter. Je les en remercie.

Votre dévouée Boîte à Livres

Etat civil



1966, c'est le nombre d'habitants qui est pris en compte par l'INSEE pour la Commune de PELTRE au 1^{er} janvier 2018 (population légale au 1^{er} janvier 2015).

Ce chiffre correspond à la somme de la population municipale (soit 1 855 habitants), c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire communal et de la population « comptée à part » (soit 111 individus), c'est-à-dire les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence à Peltre (la communauté religieuse, le foyer Emmaüs, les mineurs ou majeurs qui résident à Peltre du fait de leurs études, etc...).

NAISSANCES

OKBI Adam, Hamza le 29 octobre 2017, à Metz

MAUREL Chloé, Marie, le 31 décembre 2017, à Peltre

MARIAGES

Néant



DÉCÈS

GUINET François, Octave, le 4 novembre 2017, à Peltre

DA SILVA Carlos, Manuel le 20 novembre 2017, à Metz



Palmarès des prénoms 2017 :

Masculins : Gabriel, Jules, Louis et Liam

Féminins : Emma, Léa, Chloé et Manon

3295

est le nombre d'actes enregistrés dans le registre «naissances» au 31 décembre 2017

Maltraitance animal



Plusieurs habitants du lotissement du Petit Canton nous ont signalé **des faits de maltraitance** sur des chats domestiques commis par une personne malveillante dont l'empoisonnement de trois chats.

Une plainte a été déposée à la brigade de gendarmerie de Verny.

Il convient donc de rappeler que blesser un animal domestique ou apprivoisé ou entraîner sa mort volontairement est puni, conformément à l'article R.655-1 du Code Pénal, de **1 500 € d'amende (3 000 € en cas de récidive)**.

Nous condamnons fermement et vigoureusement ces actes répréhensibles sur des animaux stérilisés et vaccinés contraire aux valeurs du « bien vivre ensemble » que nous défendons dans notre Commune.

Concernant les chiens et les chats errants, une demande d'intervention de la fourrière animale de Metz Métropole peut être déposée en mairie conformément à l'article L211-22 du Code Rural.

*Avec tous les vœux de l'équipe municipale
pour l'année 2018*



*Bravo et merci
aux Peltrois qui
illuminent notre village*



Directeur de la publication
Walter KURTZMANN

Coordination
Jacques DEVAVRY

Équipe éditoriale
Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA,
Marie-Claire LINGUENHELD, Walter KURTZMANN,
Ann-Pascale MARIGNY, Viviane TOUSSAINT
et Enrika SICOURMAT

Photographies
Jacques DEVAVRY, Commission Maisons Fleuries,
CSE, Metz Métropole

Maquette et impression : PRIMSERVICE Metz